

Délibération n°08/12/2025-68

du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 7 novembre 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présente en visioconférence : Françoise COURANJOU
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI), Philippe CHARRIN (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Daniel GAGNON, Pierre VASARELY

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique spécialité volume - Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la délibération du conseil d'administration n°20/12/2024-75 du 20 novembre 2024 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents au 1er janvier 2025

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 15 octobre 2025

Il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à la réglementation, les suppressions de postes doivent être soumises au préalable à l'avis du comité social territorial.

L'emploi d'assistant d'enseignement artistique spécialité volume ne correspond plus aux besoins de l'école.

En effet, un poste de Professeur territorial d'enseignement artistique spécialisé en volume, matière, couleur a été créé par

délibération du 12 juin 2024 et l'agent qui occupait l'emploi d'AEA volume a été titularisé dans le grade de Professeur territorial d'enseignement artistique le 1^{er} octobre 2025, suite à la réussite d'un concours.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique spécialité volume à temps complet, ouvert au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs :

Emploi	Filière	Catégorie(s)	Cadre(s)	Grade(s)	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Assistant d'enseignement artistique spécialité volume	Culture	B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe	1	0	Temps complet

Fait à Aix en Provence, le 8 décembre 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY